

COMMUNE DE WIESVILLER

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Département
de la Moselle

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021 à 19 h 15

Nombre des membres
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de M. PHILIPPI Franck, maire

Membres présents :

PRESENTS : BEYER Didier, SCHALLHAMMER Dominique,
PIRON Christelle, THALEZ Robin, LETT Elodie,
SCHEIDHAUER Anne, SEILER Géraldine, EYERMANN Elodie
SCHWARTZ Marlène, LETT Mathieu, POTIER Luc

Date de convocation :
06 avril 2021

Absents excusés : LETT Michel représenté par Franck
PHILIPPI, PEIFER Emilie représentée par EYERMANN Elodie

Nombre de procurations : 2

Absent non excusé : -

ORDRE DU JOUR

- **Approbation compte-rendu séance du 13.03.2021**
- **Fixation et vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021**
- **Vote du budget primitif 2021**
- **Travaux relamping**
- **Contrat maîtrise d'œuvre pour réhabilitation divers bâtiments communaux**
- **Divers**

Mme Anne SCHEIDHAUER a été nommée secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du 13 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité

1 - FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Le Maire expose ;

Dans le cadre de la nouvelle réforme des impositions directes locales et notamment la suppression de la taxe d'habitation, ainsi que la diminution constante des dotations de l'Etat versées aux communes, celles-ci sont confrontées chaque année à une baisse considérable de leurs recettes principales de fonctionnement.

Afin de permettre à la commune de mieux supporter les charges et d'équilibrer à nouveau son budget avec une capacité d'autofinancement positive permettant la réalisation de projets d'investissement, la commune est amenée à augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales sources de sa principale recette comme c'est le cas dans la plupart des communes environnantes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

- Taux TFPB : **32,42 %**
- Taux TFPNB : **70,63 %**

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIFS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le Budget Primitif 2021 du service principal tel qu'il a été présenté par le maire et dont les dépenses et les recettes s'établissent comme suit :

SECTIONS	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
RECETTES	577 633 €	369 272 €
DEPENSES	577 633 €	369 272 €

3 - CONTRAT MAITRISE ŒUVRE MATEC POUR DIFFERENTS TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS

Le maire soumet au Conseil Municipal les différentes propositions de contrat d'assistance technique à maître d'ouvrage établies par le bureau d'études MATEC et s'établissant comme suit :

- La proposition concernant le **projet de construction d'un réseau de chaleur biomasse** pouvant desservir en commun les bâtiments du presbytère, du foyer St Barthélémy et des logements communaux sis rue de l'Eglise s'élève à un montant de 2 800 € HT soit **3 360 € TTC**

- La proposition concernant le **projet de réhabilitation du presbytère** s'élève à un montant de 1 000 € HT soit **1 200 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'accepter les offres d'assistance technique à maître d'ouvrage du bureau d'études MATEC énumérées ci-dessus relatives aux études de projets de construction d'un réseau de chaleur biomasse et de réhabilitation du presbytère, s'élevant à un montant total de **3 800 € HT** soit **4 560 € TTC**
- D'autoriser le Maire à signer les conventions ainsi que tout document s'y rapportant.

4 - TRAVAUX DE RELAMPING

Le maire soumet au Conseil Municipal les offres des différentes entreprises intéressées par les travaux de rénovation de l'éclairage public du village et notamment le « relamping », à savoir :

- BH électricité de Sarreguemines pour le relamping : **69 866.53 € HT** soit 83 839.84 € TTC
- ELECTRICITE St Nabor de Hombourg-Haut : **78 747.21 € HT** soit 94 496.65 € TTC
- E.C.L. grossiste éclairage de ZILLISHEIM : **32 190.00 € HT** soit 38 628.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- De retenir l'offre de l'entreprise BH électricité s'élevant à un montant de 69 866.53 € HT
- D'autoriser le Maire à passer la commande et à signer tout document s'y rapportant

5 - REPLACEMENT ET MISE EN PLACE MATS

Le maire soumet au Conseil Municipal l'offre de l'entreprise BH électricité de Sarreguemines relative à la mise en place et au remplacement de mâts défectueux s'élevant à un montant total de **5 549.35 € HT** soit 6 659.22 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE

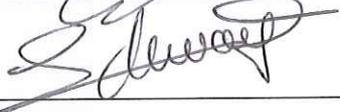
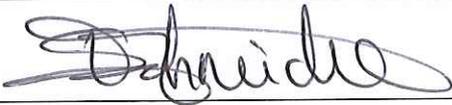
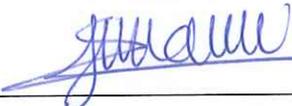
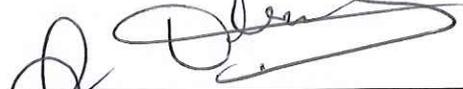
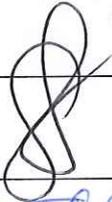
- l'offre de l'entreprise BH électricité concernant le remplacement et la mise en place de mâts telle qu'énumérée ci-dessus s'élevant à un montant totale de **5 549.35 € HT**
- D'autoriser le Maire à passer la commande.

6 - DIVERS

- Le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de divers matériel tel que des filtres solaires, des panneaux de signalisation, climatisation bureau maire-adjoints ... Ces points seront étudiés à l'appui de devis lors d'une prochaine réunion.
- Le Maire propose le remplacement des plaques de rue en y ajoutant leur dénomination en patois lorrain. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

La présente séance est close et présente les délibérations n° 1 à 6 .

Ont signé au registre :

Noms des membres	Signatures
1 .PHILIPPI Franck	
2. BEYER Didier	
3. SCHALLHAMMER Dominique	
4. SCHWARTZ Marlène	
5. LETT Michel	absent
6. SCHNEIDER Agathe	
7. LETT Elodie	
8. PIRON Christelle	
9. EYERMANN-HEMMERT Elodie	
10. THALEZ Robin	
11. SCHEIDHAUER Anne	
12. SEILER Géraldine	
13. PEIFER Emilie	absente
14. LETT Mathieu	
15. POTIER Luc	